

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<u>ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012</u>					
DROITS D'INSCRIPTION <i>Les fournitures sont incluses dans les droits d'inscription. Les demandes d'inscription ne sont prises en compte que pendant la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre, et aucune inscription ne peut être enregistrée après le 31 décembre</i>				01/06/2011	Décision Maire 22/02/2011
Cours d'éveil artistique - Enfants de 5 à 8 ans . Elèves de Cholet ou du Puy Saint-Bonnet . Elèves hors Cholet ou hors Puy Saint-Bonnet <i>Ce tarif n'ouvre droit à aucune réduction</i>	p/an et p/élève p/an et p/élève	57,00 € 70,00 €	58,00 € 71,00 €	01/06/2011	Décisions Maire 22/02/2011 et 24/05/2011 Dél. C.M. 13.12.2010 Dél. C.M. 13.12.2010
Enfants de 9 à 12 ans (cours de 1 h 30) . Elèves de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet- . Elèves hors Cholet et hors Puy-Saint-Bonnet- <i>Ce tarif n'ouvre pas droit à la réduction pour famille nombreuse.</i>	p/an et p/élève p/an et p/élève	123,00 € 176,00 €	124,00 € 178,00 €	01/06/2011	Décision Maire 22/02/2011 Dél. C.M. 13.12.2010 Dél. C.M. 13.12.2010
Elèves adolescents à partir de 13 ans et adultes de Cholet et du Puy Saint-Bonnet (cours de 2 h 30)	p/an et p/élève	144,00 €	146,00 €	01/06/2011	Décision Maire 22/02/2011 Dél. C.M. 13.12.2010
Elèves adolescents à partir de 13 ans hors Cholet et hors Puy-Saint-Bonnet (cours de 2 h 30)	p/an et p/élève	194,00 €	196,00 €		Dél. C.M. 13.12.2010
Elèves adultes à partir de 18 ans hors Cholet et hors Puy-Saint-Bonnet (cours de 2 h 30)	p/an et p/élève	200,00 €	202,00 €		Dél. C.M. 13.12.2010
Classe préparatoire aux écoles supérieures d'Art : élèves adultes de moins de 25 ans Cours hebdomadaires de 24 h d'enseignement d'art et 1 h 30 d'anglais <i>Ce tarif n'ouvre droit à aucune réduction.</i>	p/an et p/élève	615,00 €	700,00 €	01/06/2011	Décision Maire 22/02/2011 Dél. C.M. 13.12.2010
Cours d'Histoire de l'Art . Elèves de Cholet ou du Puy Saint-Bonnet . Elèves hors Cholet et hors Puy Saint-Bonnet	p/an p/élève p/an p/élève	84,00 € 109,00 €	85,00 € 110,00 €	01/06/2011 01/06/2011	Décision Maire 22/02/2011 Décision Maire 22/02/2011
Cours "les dimanches duo" : chaque duo est composé d'un adulte et d'un enfant, à partir de 3 ans Durée de 2 h, 1 dimanche matin/mois, de septembre à juin - Ouvert à dix duos maximum, soit 20 élèves	p/an p/duo	82,00 €	83,00 €	01/06/2011	Décision Maire 22/02/2011 Dél. C.M. 13.12.2010
Déplacements pédagogiques facultatifs des élèves Déplacements pédagogiques : les élèves de l'école bénéficient de la gratuité d'entrée dans les musées et des frais de transports lorsqu'ils sont effectués en autocar. Les déplacements avec tout autre moyen de transport sont à la charge directe des élèves	p/ personne p/jour	7,40 €	supprimé	01/09/2011 01/09/2011	Dél. C.M. 13.12.2010 Dél. C.M. 13.12.2010
Pour les élèves et les non élèves de l'école . Conférences . Voyages (avec et sans visites commentées) et Stages (réservés aux élèves de l'Ecole). . Voyages et visites commentées . Voyages sans visites commentées . Stages (la journée) . Stages (la demi-journée)	par personne par personne p/personne p/jour par personne p/personne p/jour p/pers. p/1/2 jour	gratuit gratuit 15,00 € 12,00 € 9,70 € 4,85 €	gratuit gratuit supprimé supprimé supprimé supprimé	01/09/2007 01/09/2011 01/09/2011 01/09/2011 01/09/2011 01/09/2011	Dél. C.M. 11.12.2006 Dél. C.M. 13.12.2010 Dél. C.M. 13.12.2010 Dél. C.M. 13.12.2010 Dél. C.M. 13.12.2010 Dél. C.M. 13.12.2010

|

|

|

|

|

|

|

REDUCTIONS				01/09/2002	Dél. C.M. 10.12.2001
<p><i>Les réductions ne sont pas cumulables. Seule la solution la plus avantageuse pour les familles est retenue. Les réductions sont arrondies à l'euro inférieur.</i></p>					
Réduction familles nombreuses domiciliées à Cholet ou au Puy Saint-Bonnet					
<p>Système de dégressivité lorsque plusieurs élèves d'une même famille domiciliée à Cholet ou au Puy Saint-Bonnet sont inscrits à l'Ecole.</p>					
Montant de la réduction pour chaque inscription supplémentaire	16,00 €	16,00 €	01/09/2003	Dél. C.M. 09.12.2002	
<p><i>Cette réduction ne s'applique ni au tarif Eveil, ni au tarif Enfants, ni dans le cas d'une inscription complémentaire au tarif Eveil ou Enfants.</i></p>					
Réduction pour inscription d'un élève à plusieurs ateliers, y compris les cours d'Histoire de l'Art					
Par atelier supplémentaire	16,00 €	16,00 €	01/09/2003	Dél. C.M. 09.12.2002	
Réduction liée aux conditions de ressources pour les élèves domiciliés à Cholet ou au Puy Saint-Bonnet (- 20 % sur les droits d'inscription).					
<p>Pour bénéficier de cette réduction au titre de contribuable non imposable, seuls seront retenus les contribuables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont l'impôt sur le revenu net avant corrections est nul <i>(montant porté sur l'avis d'impôt sur le revenu, indiqué pour les besoins des organismes sociaux, faisant apparaître la situation du contribuable au regard du seul impôt sur le revenu)</i> - et qui supportent la charge effective de l'enfant <p><i>Cette réduction ne s'applique ni au tarif Eveil, ni aux cours d'Histoire de l'Art.</i></p>					
Réduction pour élèves étudiants (post bac) sur présentation de la carte "Etudiant" de l'année 2010-2011 (- 20 % sur les droits d'inscription).				01/05/2006	Dél C.M. 15.12.2005
<p><i>Cette réduction ne s'applique ni au tarif Eveil, ni aux cours d'Histoire de l'Art.</i></p>					
Passeport "Nouveau Choletais" (- 20 % sur les droits d'inscription)					
Réduction pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport.					
<p><i>Cette réduction ne s'applique ni au tarif Eveil, ni aux cours d'Histoire de l'Art.</i></p>					
EXONERATION					
<p><i>Les élèves inscrits en atelier Adolescents Approche Contemporaine bénéficient de la gratuité des cours d'Histoire de l'Art Adultes, ainsi que de la gratuité pour l'inscription dans un atelier Dessin Adolescents ou Adultes.</i></p>			01/09/2000	Dél. C.M. 13.12.1999	

DISPOSITIONS PARTICULIERES

La date limite d'inscription à l'Ecole Municipale d'Arts plastiques est fixée au 30 novembre 2011.
Seront acceptées, après cette date, les inscriptions selon les places disponibles, et jusqu'au 31 décembre 2011.
Les droits sont dus en totalité si l'inscription est faite après le 30 novembre 2011.

MODALITES DE PAIEMENT

- . Soit en un versement.
- . Soit en deux versements :
 - Un premier acompte représentant la moitié des droits à l'inscription
 - Le solde avant le 30 novembre 2011, IMPERATIVEMENT

Pour toute inscription après le 30 novembre, le paiement s'effectue en une seule fois.

Une réduction est prévue pour les élèves dont l'inscription est faite après le 1er janvier 2012, soit 50 % du tarif.

Les cours d'Histoire de l'Art et les cours d'Eveil Artistique sont à régler en une seule fois.

CAS DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Toute demande de remboursement devra impérativement être formulée par LETTRE adressée à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques :

- . AVANT LA DATE OFFICIELLE DE LA RENTREE pour un remboursement TOTAL de la somme payée.
- . AVANT LE 30 OCTOBRE 2011 pour un remboursement PARTIEL correspondant à la moitié du montant de l'inscription, sauf tarif Eveil et Histoire de l'Art.
- . Avant le 30 JUIN 2012, pour un autre cas de remboursement partiel : en cas d'invalidité physique de plus de 3 mois, sur présentation d'un certificat médical, ou de déménagement par suite d'une mutation professionnelle au cours du 1er trimestre de l'année civile 2010, une part représentant 25 % des droits annuels de scolarité sera remboursée.

01/09/2011

Dél. C.M. 13.12.2010

supprimé

01/09/2011

Dél. C.M. 13.12.2010